> Droits du salarié en contrat de travail à durée déterminée (CDD) : Conditions de travail, rémunération, congés payés

## Section 6: Information sur les postes à pourvoir.

. 1242-17 LOI n°2023-171 du 9 mars 2023 - art. 19 (V)

A la demande du salarié titulaire d'un contrat de travail à durée déterminée justifiant d'une ancienneté continue d'au moins six mois dans l'entreprise, l'employeur l'informe des postes en contrat à durée indéterminée à pourvoir au sein de l'entreprise.

Un décret fixe les modalités d'application du présent article.

Droits du salarié en contrat de travail à durée déterminée (CDD) : Opportunités d'emploi

## Chapitre III: Rupture anticipée, échéance du terme et renouvellement du contrat

## Section 1 : Rupture anticipée du contrat.

 $. \ \ 1243-1 \ _{\text{LOI n}^2\text{2014-1545 du 20 décembre 2014 - art. 6}}$ 

■ Legif. ■ Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel Jp.Admin. Juricaf

Sauf accord des parties, le contrat de travail à durée déterminée ne peut être rompu avant l'échéance du terme qu'en cas de faute grave, de force majeure ou d'inaptitude constatée par le médecin du travail.

Lorsqu'il est conclu en application du 6° de l'article L. 1242-2, le contrat de travail à durée déterminée peut, en outre, être rompu par l'une ou l'autre partie, pour un motif réel et sérieux, dix-huit mois après sa conclusion puis à la date anniversaire de sa conclusion.

Récemment au Bulletin de la Cour de Cassation

> Soc., 20 février 2019, nº 17-18.912 (P) / ECLI:FR:CCASS:2019:S000267 /

## service-public.fr

- > Mettre fin au contrat d'une assistante maternelle : Rupture anticipée du contrat à durée déterminée
- > L'employeur peut-il rompre de facon anticipée le CDD d'un salarié déclaré inante 2 : Cas autorisant la rupture anticipée d'un CDD : article I 1243-1
- > Qu'est-ce qu'un CDD à objet défini (ou CDD de mission) ? : Rupture du contrat (article L1243-1)
- > Rupture du contrat de travail pour cas de force majeure : Force majeure pendant un contrat de travail à durée déterminée (CDD)
- > Le salarié touche-t-il des indemnités en cas de licenciement pour inaptitude physique ? : Rupture anticipée > Salarié au domicile de l'employeur : que faire en cas de décès de l'employeur ? : Rupture anticipée du Contrat à Durée Déterminée.
- > Salarié sans papier : quelles règles pour la rupture du contrat de travail ? : Rupture anticipée du contrat à durée déterminée
- > Fin d'un contrat à durée déterminée (CDD) : Rupture anticipée

1243-<u>2</u> LOI n°2015-994 du 17 août 2015 - art. 55

■ Legif. ■ Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel Jp.Admin. Juricaf

Par dérogation aux dispositions de l'article L. 1243-1, le contrat de travail à durée déterminée peut être rompu avant l'échéance du terme à l'initiative du salarié, lorsque celui-ci justifie de la conclusion d'un contrat à durée indéterminée.

Sauf accord des parties, le salarié est alors tenu de respecter un préavis dont la durée est calculée à raison d'un jour par semaine compte tenu:

1° De la durée totale du contrat incluant, le cas échéant, son ou ses deux renouvellements, lorsque celui-ci comporte un terme précis;

2° De la durée effectuée lorsque le contrat ne comporte pas un terme précis.

p. 149 Code du travail